

Lettre de Beate au Maire de Wissous et aux musulmans qui se plaignent...

écrit par Beate | 11 septembre 2014



✘ Voilà ce qui est écrit sur le site Islamophobie.net à propos de ["l'affaire" Wissous](#).

« Lundi 7 juillet, un signalement nous a été transmis via Twitter, joignant le règlement de Wissous Plage, événement saisonnier organisé dans la petite ville d'Essonne. L'article 8 interdit en effet l'accès « à toute personne ayant une tenue inappropriée ou contraire aux règles de décence ou le port de tout signe religieux », exclusion, à peine dissimulée, des femmes portant le voile de cet espace de loisirs. On soulignera la délicatesse du règlement qui met dans la même phrase « tenue inappropriée », « contraire aux règles de décence » avec « le port de tout signe religieux ».

Deux femmes accompagnées de leurs enfants ont d'ailleurs été expulsées des lieux à l'initiative de Richard Trinquier, premier magistrat de la ville, et des employés municipaux ce week-end. Richard Trinquier a refusé de remettre en question ce règlement intérieur, prétextant un respect de la loi du 15 mars 2004 (interdiction du voile à l'école), qui s'appliquerait à Wissous Plage, arguant qu'il s'agit d'un établissement qui reçoit du public.

Le collectif Al Madina, de Wissous, promouvant le vivre ensemble et sensibilisant aux domaines culturels, culturels et éducatifs, a alors pris l'initiative de s'emparer de l'affaire, pour réclamer une rencontre à la mairie, afin de confronter le maire et lui demander des explications concernant cette interdiction des signes religieux à Wissous Plage. De son côté le CCIF s'est également saisi de ce dossier.

Le maire n'a pas hésité à insister sur le « juste » respect des lois de 2004, et de 2010 (interdisant le voile intégral), et brandissant le principe de « laïcité » de manière dévoyée comme ont coutume de faire, depuis quelques temps, pléiade de responsables politiques. Ce à quoi les responsables de Al Madina se sont empressés de rétorquer, à juste titre, que ces lois ne s'appliquaient nullement dans ce cas précis ; le règlement est donc clairement discriminatoire. En est-on arrivé à un système d'apartheid où certaines catégories de personnes ne peuvent plus accéder aux mêmes lieux et mêmes services que les autres ? »

<http://www.islamophobie.net/articles/2014/07/09/wissous-plage-mairie-reglement-discriminatoire>

Réponse à tous les musulmans :

L'Islam est un système de triple apartheid. L'apartheid du genre féminin, l'apartheid des sales kafirs (les non-musulmans), l'apartheid de la respectabilité.

Le voile est un symbole de ce triple apartheid car le voile signifie :

- 1 – que cette voilée est un sous-être humain ne valant que la moitié d'un homme musulman,
- 2 – que cette voilée a interdiction d'épouser un sale kafir, car elle est réservée uniquement à un musulman,
- 3 – que le voile la rend respectable, ce qui implique que les femmes non-voilées ne sont pas respectables.

Et voici le message que j'ai laissé sur le site de la mairie de <http://www.mairie-wissous.fr/contacts/service-communication.html>

OBJET DU MESSAGE : SOUTIEN AU MAIRE DE WISSOUS

Monsieur le maire,

Je tiens à vous apporter mon soutien face aux accusations d'islamophobie et de racisme. Être islamophobe est un signe de bonne santé mentale car l'Islam est loi de la charia, et la charia est crime contre l'humanité.

<http://unmondesansislam.wordpress.com/2012/11/11/lislamophobie-est-un-signe-de-bonne-sante-mentale/>

Mais comme l'islam est une idéologie totalitaire et non une race, les opposants à l'Islam ne peuvent pas être accusés de racisme. <http://unmondesansislam.wordpress.com/>

Soyez certain d'avoir l'entier soutien de tous les résistants de Résistance

Républicaine. <http://resistancerepublicaine.com/2014/propos-anti-islam-ne-laissez-pas-le-maire-de-wissous-se-faire-exclure-de-lump/>

Bon courage et surtout informez-vous bien sur la vraie nature de l'islam afin de pouvoir répondre à ceux qui vous accusent d'Islamophobie et de racisme.

Veillez agréer, monsieur, mes cordiales salutations.

Beate